Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D26_02_10_11-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/11

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC BREST MÉTROPOLE HABITAT POUR LE QUARTIER DES AÎNÉS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1.

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du quartier des aînés Brest Métropole Habitat a convenu de la construction de 8 logements à destination des séniors sur un terrain appartenant à la commune. La mise à disposition du terrain a été convenue par bail emphytéotique.

M. Bernard GOALEC présente au Conseil Municipal les modalités de ce bail emphytéotique proposé par BMH :

- Durée : 55 ans correspondant à la durée d'amortissement pour BMH,
- Indemnisation : 56 000 € versée en une fois à la signature,
- Bornage à la charge de BMH,
- Frais d'acte et de publicité à la charge de BMH.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de bail emphytéotique présenté par Brest Métropole Habitat ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint(e) à l'urbanisme à signer ledit bail ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et l'exécution de ce bail.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800